

**Séminaire européen : stimuler l'innovation  
Répondre aux enjeux de la ruralité  
Salon des innovations en ruralité  
17 et 18 mai 2018**

## Préambule

**Dans le cadre du Séminaire européen : stimuler l'innovation, le Réseau wallon de Développement Rural (RwDR) souhaite promouvoir des innovations touchant la ruralité wallonne.**

Dans cette perspective, le RwDR organise un **Salon des innovations en ruralité dont l'ambition est d'être une vitrine de l'innovation wallonne en ruralité.**

## UNE MISE A L'HONNEUR DE QUINZE INNOVATIONS AU SALON DES INNOVATIONS EN RURALITE

Ce Salon des innovations présentera une quinzaine des projets innovants sélectionnés préalablement par la Commission permanente du RwDR sur base de candidatures envoyées au Réseau wallon de Développement Rural.

Les quinze projets présentés lors du Salon des innovations feront l'objet d'un **concours** organisé durant les deux jours du séminaire. Les participants à celui-ci auront la possibilité de voter en ligne pour les projets les plus novateurs ou originaux.

Les trois premiers projets qui remporteront le plus de votes recevront un prix :

- 1<sup>er</sup> prix : un voyage de 3 jours d'échanges et de visites inspirantes au sein d'un Réseau rural européen partenaire (programme de visite à déterminer en fonction des thèmes choisis par le gagnant)
- 2<sup>ème</sup> prix – Une nuitée en gîte en Wallonie pour 2 personnes
- 3<sup>ème</sup> prix – Un dîner pour deux dans une table d'hôtes en Wallonie.

## INNOVATIONS VISEES

Seront mis à l'honneur des innovations sociales ou de type organisationnelle visant à répondre aux enjeux suivants :

- Adaptation au changement climatique
- Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité
- Dynamisation (sociale et économique), prospérité et attractivité de la vie rurale
- Formation et compétences des acteurs ruraux
- Vieillesse de la population rurale
- Gouvernance territoriale
- Numérisation et fracture numérique
- ...

## Règlement du concours

---

Le RwDR veut mettre à l'honneur et récompenser des projets innovants concernant la ruralité.

- Ces projets doivent avoir au moins deux ans d'existence ;
- Les résultats obtenus par ces projets doivent être probants et répondre à un enjeu de la ruralité.

### De quels projets s'agit-il ?

Ces projets peuvent concerner :

- des pratiques agricoles novatrices,
- le renforcement des chaînes de valeur rurales (p. ex. circuits courts),
- l'implication des agriculteurs dans la vie sociale,
- une gestion plus efficiente des ressources naturelles,
- la préservation du milieu rural (sol, biodiversité, paysage),
- la dynamisation de la ruralité,
- l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural,
- la santé des personnes en milieu rural,
- la gouvernance rurale,
- des actions pour le climat
- ...

Les projets visant une technologie ne sont pas concernés ici.

### Par qui ?

Il s'agit de projet développé, porté par les catégories d'acteurs suivantes :

- Agriculteurs (ou groupes d'agriculteurs)
- GAL
- Parcs naturels
- Collectifs d'acteurs
- Collectifs citoyens associés de manière formelle (ex. association sans but lucratif, ...), ou de manière informelle (ex. : association de fait, groupe d'habitants, comité de voisinage, ...);
- Associations ou organisations travaillant au niveau local (ex.: maisons de jeunes, centres culturels, associations socio-culturelles, associations environnementales, ...).

### Sélection des lauréats en trois étapes

#### 1- Envoi des candidatures

Les personnes physiques ou morales qui veulent promouvoir leur innovation lors du Salon des innovations et participer au concours doivent renvoyer le formulaire (cf. ci-dessous) complété

- **Pour le 2 mai au plus tard**
- **Par courriel à : [info@reseau-pwdr.be](mailto:info@reseau-pwdr.be)**, avec comme sujet du mail « Candidature Salon Innovation – nom du projet »
- **En format PDF**

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Seuls les projets éligibles seront évalués par la Commission permanente du Réseau wallon de Développement Rural qui en sélectionnera maximum 15. Le RwDR se réserve le droit de sélectionner moins de projets si la qualité de ceux-ci ne satisfait pas un niveau minimum d'exigence.

## 2- Sélection des lauréats

La Commission Permanente du RwDR sélectionnera maximum quinze lauréats sur base de quatre critères de sélection (cf. ci-dessous). Les lauréats seront mis à l'honneur au **Salon des innovations** organisé durant le Séminaire européen sur l'innovation les 17 et 18 mai prochains.

## 3- Mise à l'honneur des lauréats au Salon des innovations

Les lauréats seront contactés le 8 mai par la Cellule d'animation du Réseau wallon de Développement Rural.

Ces posters seront présentés durant les deux jours du séminaire. Les porteurs de projet devront **obligatoirement** être présents le 17 mai de 18h à 19h à la Ferme Franche Comté pour échanger au sujet de leur projet et répondre aux questions des participants.

Il est également conseillé d'être présent le 18 mai en matinée pour rencontrer les participants et participer à la proclamation des résultats à 13h15. En effet, et vu le nombre de participants attendus, certains d'entre eux voteront à la dernière minute. Il s'agit dès lors de leur permettre de rencontrer les lauréats pour mieux comprendre les projets, et ainsi voter en bonne connaissance de cause.

## 4- Concours de l'innovation en ruralité

Durant les deux jours du séminaire – 17 et 18 mai – les participants seront invités à plusieurs reprises à prendre connaissance des projets présentés au Salon des innovations et à voter pour les projets les plus innovants ou originaux.

## 5- Remise des prix

Les votes seront clôturés le 18 mai à 12h45. La remise du prix du public aura lieu à 13h15.

Les lauréats ainsi que les participants seront informés du résultat des votes en soirée par courriel.

## 6- Informations pratiques

### • Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent obligatoirement être renvoyée par email au plus tard **le 2 mai avant 12h** au moyen du formulaire complété (cf. ci-dessous) et sauvegardé sous format PDF à l'adresse suivante : [info@reseau-pwdr.be](mailto:info@reseau-pwdr.be)

### • Critères d'éligibilité

- Avoir renvoyé le formulaire le 2 mai, avant 12h. ▲ Les formulaires réceptionnés le 3 mai de cette date seront exclus.
- Formulaire correctement complété.
- Etre une innovation concernant la ruralité.
- Présence **obligatoire** des porteurs de projets le 17 mai, **et facultative (mais conseillée)** le 18 mai au Salon des innovations organisé dans le cadre du Séminaire européen : stimuler l'innovation
- Etre porté par une personne physique ou morale relevant des catégories suivantes :
  - Agriculteurs
  - GAL
  - Parcs naturels

- Collectifs citoyens associés de manière formelle (ex. association sans but lucratif, ...), ou de manière informelle (ex. : association de fait, groupe d'habitants, comité de voisinage, ...);
- Associations ou organisations travaillant au niveau local (ex.: maisons de jeunes, centres culturels, associations socio-culturelles, associations environnementales, ...) -
- Projets terminés pouvant témoigner de résultats probants et mesurés.
- Critères de sélection

<p><b>Caractère innovant</b></p>	<p>Ce critère vérifie le projet répond à la définition d'Oslo : une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques d'une entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures.</p>
<p><b>Qualité technique</b> Pertinence du projet et de ses objectifs Qualité de la mise en œuvre et du contenu des actions Efficience : coûts vs bénéfices</p>	<p>Ce critère évalue la pertinence des objectifs et des actions mises en place, la mesure avec laquelle le projet répond aux besoins, l'adéquation entre les coûts encourus et les bénéfices escomptés.</p>
<p><b>Résultats atteints</b> Contribution à la ruralité et réponses apportées à l'enjeu sélectionné Mécanisme d'évaluation, utilisation d'indicateurs quantitatifs</p>	<p>Ce critère évalue dans quelle mesure le programme d'actions a contribué à la ruralité et a tenté de répondre à l'enjeu. Mécanismes d'évaluation éventuellement utilisés pour mesurer les résultats.</p>
<p><b>Durabilité</b></p>	<p>Ce critère évalue dans quelle mesure les effets atteints sont durables. Il tient aussi en compte du potentiel de répliquabilité du projet.</p>

## 7- Contact

Pour toute information concernant le Salon de l'Innovation, veuillez contacter la Cellule d'Animation du RwDR par email : [info@reseau-pwdr.be](mailto:info@reseau-pwdr.be).